

Préconisations pour la végétalisation



Les recommandations ci-dessous viennent compléter le document « Intentions pour la végétalisation » de l'avant-projet en proposant des essences adaptées au contexte de plantation et aux ambitions paysagères et écologiques.

PC 035126-25 W0055
Date d'export : 10/12/2025
Guichen
Date de dépôt dossier : 03/11/2025
Présentation du document...
Date de dépôt du fichier : 03/11/2025

Les propositions sont faites par site identifié en respectant l'ordre de présentation du document précité.

Elles sont des réponses possibles pour rendre le programme de plantation compatible avec les contraintes techniques et environnementales (positionnement par rapport aux infrastructures et bâtiments, usage fonctionnel des lieux, sol, climat).

Les listes d'espèces sont indicatives et non exhaustives.

1 L'esplanade

Contexte : espace ouvert sans contraintes de voirie et bâtiments

Ambition : prairies fleuries sauvages pour la biodiversité hors partie de jardin type Renaissance

Recommandations

Les espaces dédiés à de la prairie fleurie seront exclusivement semés avec un mélange d'espèces sauvages locales.

Citons par exemple : la marguerite (*Leucanthemum vulgare*), la centaurée jaccée (*Centaurea jacea*), l'achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), la mauve sylvestre (*Malva sylvestris*), la primevère officinale (*Primula veris*), la carotte sauvage (*Daucus carota*), le lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), la chicorée sauvage (*Cichorium intybus*).

2 La haute-cour

Contexte : espace restreint avec présence de voirie et de bâtiments. Conserver de la lumière pour les bâtiments.

Ambition : plantation de fleurs en pied de mur et de 2 arbres au centre de la cour.

Recommandations

- En pied de mur : massifs de vivaces ornementales, par exemple hémérocalle (*Hemerocallis*), verveine de Buenos Aires (*Verbena bonariensis*), agapanthe (*Agapanthus*) ; et de plantes aromatiques sauvages : lavande, thym, romarin...
- En place centrale : 2 arbres de moyen développement à l'âge adulte, même essence pour les deux unités : tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*), érable champêtre (*Acer campestre*)

3 La piscine

3.1 En façade Ouest

Contexte : espace relativement large disponible

Ambition : créer un écran végétal entre la piscine et les habitations de « La Terrasse » avec un alignement de 4 arbres et une strate arbustive

Recommandations

Ne pas forcément planter des arbres qui vont capter les rayons du soleil couchant donnant en soirée sur la piscine.

Constituer une barrière végétale contraignant la vue depuis le cheminement orienté Nord-Sud entre la piscine et « La Terrasse » :

- massif arbustif dense d'espèces locales et ornementales : aubépine (*Crataegus monogyna*), cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), troène commun (*Ligustrum vulgare*), viorne lantane (*Viburnum lantana*), charme (*Carpinus betulus*), Deutzia gracilis, ceanothe (*Ceanothus delilianus*), oranger du Mexique (*Choisya ternata*), laurier tin (*Viburnum tinus*), spirée blanche (*Spiraea arguta*).
- et/ou une plantation de plantes grimpantes (chèvrefeuille, clématite, passiflore, glycine...) sur un treillis vertical.

3.2 En façade Nord

Contexte : peu d'espace disponible entre cette façade et l'étang.

Ambition : masquer le soubassement de la piscine sans obturer la vue vers le plan d'eau depuis l'espace extérieur de la piscine.

Recommandations

Les mêmes que pour l'espace situé en façade Ouest avec un choix de végétaux de moindre hauteur pour limiter les travaux de taille des arbustes, et/ou une hauteur de treillis adaptée à la hauteur voulue.

4 La Terrasse

4.1 La partie plane (anciens jardins)

Contexte : espace sans contrainte de voirie et bâtiments

Ambition : structurer la vue et apporter de l'ombre en plantant un alignement de 4 arbres

Recommandations

Plantation de 4 arbres à grand développement en transition avec l'esprit Parc de l'île.

Essence préconisée : chêne chevelu (*Quercus cerris*). Arbre à croissance rapide.

4.2 La berge

Contexte : berge entièrement plantée en laurier palme fermant toute vue sur l'étang

Ambition : ouvrir la vue vers l'étang, lutter contre cette espèce invasive.

Recommandations

Coupe rase de tous les lauriers (qui ne peuvent être arrachés sans dommage à la berge) et plantation par bouture de saule roux entre les souches.

La croissance rapide des saules devraient gêner la reprise des lauriers mais il sera néanmoins indispensable de couper régulièrement les rejets dans l'objectif d'épuiser les souches.

Les saules pourront être entretenus en forme dite de saule têtard.

5 La Promenade

Contexte : présence de bâtiments, réseaux souterrains, places de stationnement et voirie.

Ambition : offrir de l'ombre et créer une perspective végétale et arborée

Recommandations

Plantation d'arbres de développement limité pour réduire les interventions futures en taille d'adaptation. Par exemple : sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), cerisier du Japon (*Prunus serrulata*).

Plantation de petits massifs arbustifs (mêmes essences que pour la piscine) en alternance avec des massifs fleuris de vivaces (mêmes espèces que haute cour), des espaces prairiaux (en rappel de Esplanade) et éventuellement des espaces en gazon sur les périmètres.

PC 035126 25 W0055
Güthen
Date de dépôt dossier : 03/11/2025
Libellé du fichier : PC04. Notice de...
Date de dépôt du fichier : 03/11/2025

6 Maisons accolées

Contexte : peu d'espace disponible avec des contraintes de bâtiments et desserte piétonne

Ambition : offrir des espaces verts agréables aux habitants à proximité immédiate de leur maison

Recommandations

Même principe que pour la promenade mais sans les arbres et sans gazon pour limiter les nuisances sonores liées à l'entretien.

7 Le patio

Contexte : espace large sans contrainte particulière pour la plantation

Ambition : créer une place végétalisée et lieu de rencontres pour les habitants de tout âge avec des équipements dédiés : bancs, aire de jeu, arceaux pour vélos...

Recommandations

Modelage du terrain pour recueillir les eaux pluviales et créer des zones humides temporaires (et permanentes?) : plantation d'espèces locales adaptées, florifères et mellifères telles que la salicaire commune (*Lythrum salicaria*) et l'iris jaune (*Iris pseudoacorus*).

Plantation d'arbres à moyen et grand développement, par exemple chêne vert (feuilles persistantes – *Quercus ilex*) et chêne chevelu (*Quercus ilex*)

Plantation de quelques arbustes et alternance de prairies fleuries (non accessibles) et d'espaces engazonnés accessibles pour des activités de détente.

Saint-Thurial, le 7 février 2025

